



POLITIQUE FISCALE ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Rédigé par:

Oumar Mahamat

Central Inspector of Taxes; CEMAC Taxes Expert

Graduate of the Institute of Economy and Finance Regional - Pole Formation of Financial Authorities in
Central Africa (IEF-PR)

Teacher and Trainer Consultant

Phone : +236 70 01 09 73 (CAR)

+241 77 27 98 44 (GABON)

Email : oumarmahamath@yahoo.fr

Reçu : 08 Octobre, 2022 ; **Accepté :** 10 Octobre, 2022 ; **Publié :** 14 Octobre 2022

<https://Brainajournal.Com/Paper?Id=95>

RESUME :

La politique fiscale des pays d'Afrique francophone est mise à l'épreuve par l'installation sur leur territoire des entreprises multinationales. Ces dernières, même si elles apportent la croissance et réduction du chômage, elles contribuent largement à éluder l'impôt. Cette pratique n'est pas sans conséquence sur les recettes de l'État et compromette la politique du développement.

Les recettes fiscales contribuent à plus de la moitié des recettes attendues dans le budget de l'État. Il est important de mettre en place des outils fiscaux permettant de limiter voire, réduire les fuites des bénéficiaires, assiette de l'impôt sur les sociétés. Dans le cadre des conventions internationales, les États africains doivent proposer une démarche propre à leur réalité économique pour mieux appréhender les revenus réalisés sur leur territoire.

INTRODUCTION

L'Afrique est dotée d'une capacité de mobilisation des ressources publiques qui ne suffit pas à lui permettre de contribuer à sa politique de développement. Après plusieurs décennies de souverainetés internationales (de 1960 à 2020), les pays africains restent encore tributaires de l'aide extérieure. Cependant, on observe que les recettes fiscales peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation des ressources nationales, car elles donnent aux États les moyens financiers nécessaires à l'investissement dans le développement.

La nécessité de mobiliser des ressources pour couvrir le financement des infrastructures, la

couverture sociale, les soins de santé et l'éducation se fait de plus en plus sentir. Dans cette perspective, il s'agit de démontrer la relation étroite entre la fiscalité et le développement et propose les meilleures solutions pour soustraire les pays africains à l'aide extérieure ; il s'agit de les doter d'une fiscalité efficace, adaptée et utile.

Il est urgent de mobiliser des ressources pour couvrir le financement des infrastructures, de la sécurité sociale, des soins de santé et de l'éducation.

La fiscalité fait partie des meilleurs moyens à la disposition des pays en développement pour mobiliser leurs propres ressources au service du

développement durable. Elle permet d'alimenter les principales fonctions d'un État efficace dans la mesure où elle draine les ressources nécessaires à la prestation de services essentiels. Elle permet également de créer les conditions de la croissance économique. Parallèlement, elle incite les pouvoirs publics à se montrer plus réactifs et à rendre compte de leurs décisions devant l'opinion, et accroît les capacités des

Elle joue également un rôle précis dans l'élaboration et la manière dont les activités gouvernementales sont menées d'autre part. Les pays en développement font souvent état de la nécessité d'appliquer des mesures destinées à assurer l'équilibre entre la protection de leur base d'imposition et l'instauration de conditions d'investissement transparentes et prévisibles supposant l'adoption de règles efficaces pour combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et garantir aux entreprises certitude et cohérence.

De fait, la concrétisation, à l'échelle mondiale, des mesures issues du Projet BEPS vise à

PRESENTATION DU SYSTEME FISCAL DES PAYS AFRICAINS

Le système fiscal des pays en développement en général et celui des pays d'Afrique en particulier est composé en majorité des impôts, droits, redevances et taxes diverses. Ce système fiscal est composé d'une contribution directe importante qui prend le nom de droit des douanes (fiscalité de la porte). Cette situation se justifie par le fait de la faible industrialisation et diversification de l'économie formelle et la coexistence d'un secteur informel plus important pourvoyeur d'emploi et de revenus.

Le niveau faible de la diversification du tissu économique formel a contribué à un faible rendement des impôts directs sur le revenu. Aussi, le faible niveau du pouvoir d'achat rend de facto moins rentable les impôts sur le chiffre d'affaires ou la dépense.

Ce système fiscal des pays en développement présente une inadéquation entre les objectifs de

administrations publiques (OCDE, 2008a) d'une part.

La fiscalité est essentielle au développement. Elle permet aux gouvernements de disposer des financements nécessaires pour financer les infrastructures qui sont le fondement du développement économique et de la croissance. Elle crée un contexte propice au commerce et à la création de richesse

protéger la base d'imposition des pays tout en offrant des conditions d'investissement plus sûres grâce à la mise en œuvre des normes et pratiques exemplaires prévalant au niveau international.

L'objet de cette étude, vise, d'une part, la nécessité pour les pays en développement d'adopter des politiques fiscales qui sont adéquates aux objectifs de développement tout en diversifiant l'économie afin de rentabiliser les recettes fiscales. D'autre part, alerter les pays africains francophones sur l'impérieuse nécessité d'adopter une stratégie fiscale basée sur le développement au détriment des avantages fiscaux liés aux investissements étrangers.

recettes budgétisées et les politiques économiques incitatives du fait de l'instabilité du corpus juridique (vide juridique et absence contrepartie réelle) de différents traités et conventions fiscaux traitant les mêmes aspects des avantages fiscaux accordés dans le cadre des investissements étrangers.

Le docteur Mathurin MBONOU NGOPO avait évoqué dans sa thèse de doctorat « *la fiscalité face à l'impératif du développement en République Centrafricaine ; Aix Marseille Université, mars 2019* ». Pour lui, les pays africains colonisés ont hérité d'un système fiscal servile qui ne reflète pas à l'ossature de la structure économique des états colonisés.

De nombreuses études¹ ont considéré que le niveau de développement économique était l'une des variables les plus explicatives du taux de pression fiscale, mesuré par la part des recettes fiscales sur le PIB² de l'année. Cette évidence empirique confirme l'idée simple selon laquelle,

¹ Rapport 2020 des Nations-Unies sur le développement économique en Afrique

² Produit Intérieur Brut

plus un pays est riche et plus il peut consacrer une part de sa richesse à la fiscalité.

Selon le Fonds Monétaire International³, plus souvent qu'autrement, toutefois, l'efficacité de la progressivité du régime fiscal est gravement réduite par l'application d'importantes exonérations personnelles et par les nombreuses exemptions et déductions dont peuvent bénéficier les contribuables à haut revenu (par exemple, l'exemption des plus-values, les déductions généreuses accordées pour les dépenses de santé et d'éducation, le faible niveau d'imposition du revenu financier).

LES ENJEUX D'UNE FISCALITE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Les pays en développement qui veulent s'intégrer entièrement dans l'économie mondiale auront probablement besoin d'un niveau d'imposition plus élevé s'ils souhaitent doter leurs pouvoirs publics des moyens d'intervention dont jouissent les autorités des pays industrialisés dont les recettes fiscales sont en moyenne deux fois supérieures. Ils auront besoin de réduire sérieusement leur dépendance vis-à-vis de l'impôt sur les échanges internationaux, en évitant par ailleurs de créer des obstacles économiques, notamment en augmentant leurs recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Pour relever ces défis, les décideurs des pays en développement devront jeter un œil critique sur leurs priorités stratégiques et faire preuve de la volonté politique voulue pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. Les services d'administration de l'impôt doivent être renforcés pour promouvoir les changements nécessaires de politiques fiscales.

A mesure que les barrières commerciales disparaissent et que la mobilité des capitaux s'accroît, l'élaboration de politiques fiscales adéquates pose des défis importants aux pays en développement. La nécessité de remplacer l'impôt sur les échanges internationaux par des impôts intérieurs suscitera des préoccupations croissantes concernant le détournement des

L'allègement fiscal par le biais de déductions constitue un exemple particulièrement flagrant puisqu'il augmente en général lorsqu'on passe d'une tranche de revenu donnée à la tranche supérieure. L'expérience porte très nettement à conclure qu'il serait possible d'améliorer la progressivité des taux d'imposition en réduisant le degré de progressivité du taux nominal ainsi que le nombre de tranches d'imposition et en réduisant les exemptions et les déductions.

bénéfices des investisseurs étrangers, un phénomène contre lequel beaucoup de pays en développement ont du mal à lutter à cause des lacunes de leurs lois fiscales au chapitre de l'évasion fiscale, ainsi que des déficiences de la formation technique des vérificateurs fiscaux. Il est donc prioritaire de s'attaquer à ce problème.

La concurrence fiscale constitue un autre défi stratégique dans un monde caractérisé par la libéralisation des mouvements de capitaux. L'efficacité des encouragements fiscaux en l'absence des autres fondamentaux nécessaires est hautement douteuse. Un système fiscal truffé de telles mesures constituera inévitablement un terrain fertile pour les activités de recherche de rente.

Pour permettre à leurs marchés émergents de s'appuyer sur des bases solides, les pays en développement auraient tout intérêt à rejeter les mesures d'encouragement fiscal mal ciblées comme véhicule principal de la promotion de l'investissement. Enfin, l'impôt sur le revenu des particuliers n'a contribué que pour très peu aux recettes fiscales totales de beaucoup de pays en développement.

Mises à part certaines considérations structurales, politiques et administratives, la facilité avec laquelle les revenus des particuliers peuvent être investis à l'étranger contribue sensiblement à cette situation.

³ Une politique fiscale pour les pays en développement, mars 2001.

L'imposition de ce revenu constitue donc un défi de taille pour les pays en développement. Le problème s'est posé avec particulièrement d'acuité dans beaucoup de pays d'Amérique latine

LES ENJEUX DE LA REFORME FISCALE

Même si l'« effort fiscal », qui correspond aux recettes fiscales réelles rapportées aux recettes fiscales potentielles, n'est pas faible dans tous les pays en développement, un surcroît de recettes non négligeable pourrait toutefois être levé dans les pays où il est le plus modeste. Ainsi, en 2012, le montant total des recettes fiscales collectées en Afrique a été dix fois supérieur au montant total des apports d'aide publique au développement (APD) (OCDE/BAfD/PNUD, 2014), ce qui ne doit pas masquer d'amples disparités entre les pays : 32 pays africains ont collecté moins d'un dollar d'impôt par personne et par jour. Ceux qui enregistrent les plus faibles rapports impôt/PIB sont généralement ceux où l'effort fiscal est le plus modeste.

Plusieurs pays dont le Burundi, les Îles Salomon, le Rwanda et le Salvador ont démontré qu'il était

L'exemple du Rwanda

Au Rwanda, le soutien personnel du président, conjugué à l'appui du Department for International Development (DFID) britannique à l'administration fiscale rwandaise (Rwandan Revenue Authority RRA), a largement contribué à la nette augmentation des recettes fiscales du pays.

Les recettes intérieures sont passées de 9 % du PIB en 1998 à 14,7 % en 2005, et le coût du recouvrement de l'impôt a été réduit parallèlement. Ce succès est imputable à la

LES DEFIS A RELEVER

Parmi les défis relatifs à la fiscalité que doivent relever les pays en développement, certains concernent également les économies plus

Les défaillances de l'administration fiscale

Il est capital, pour les pays en développement, de disposer d'une administration fiscale qui fonctionne bien, afin de pouvoir mobiliser les ressources intérieures. Pourtant, les effectifs des administrations fiscales sont souvent composés de fonctionnaires peu formés et mal rémunérés ;

ainsi que certains pays africains qui ont en grande partie cessé d'imposer les revenus financiers pour lutter contre l'exode des capitaux

possible d'accroître considérablement les recettes intérieures. L'un de ceux qui affichent de bons résultats en la matière a par exemple porté son rapport impôt/PIB de 6 % en 1990 à environ 17 % aujourd'hui. D'autres pays ont réussi en seulement quelques années à obtenir une hausse soutenue de leurs recettes, portées à 4-5 % du PIB.

Leurs facteurs communs de réussite sont notamment une volonté politique constante au plus haut niveau, des réformes administratives étroitement liées aux changements d'orientation de l'action gouvernementale, et une détermination forte de la part de l'administration fiscale, autant de facteurs d'évolution susceptibles de se heurter à une opposition puissante.

consolidation des structures et des procédures internes, ainsi qu'à l'amélioration de la transparence des relations avec les partenaires, notamment les administrations des niveaux central et local, à l'accroissement des effectifs de fiscalistes et aux contribuables eux-mêmes. La RRA joue désormais un rôle important dans le renforcement des relations entre les citoyens et l'État en concourant à l'établissement d'un « contrat social » fondé sur la confiance et la coopération.

avancées, mais d'autres revêtent une dimension particulière dans les pays en développement, à savoir :

les structures internes ne favorisent guère une approche globale de l'ensemble des impôts et taxes, et ne garantissent pas un juste équilibre entre la fonction coercitive et les services aux contribuables. Le système fiscal doit donc être conçu en tenant compte de la capacité des services fiscaux à le gérer.

Le faible civisme fiscal des contribuables, la corruption et la mauvaise gouvernance. Les études soulignent une corrélation notable entre le civisme fiscal la volonté des citoyens d'acquitter leurs impôts et la discipline fiscale (Torgler, 2011). On observe également que le phénomène de corruption, tout comme d'autres signes révélateurs d'une mauvaise gouvernance, va très nettement de pair avec des recettes publiques en berne (manque de respect de l'État de droit, instabilité politique). Le fait que le recouvrement de l'impôt se situe au cœur de l'exercice des pouvoirs conférés à l'État donne une grande importance aux questions de gouvernance relatives à la collecte des recettes fiscales.

La place prédominante de secteurs d'activité « difficiles à imposer », petites entreprises, exploitations agricoles de petite taille et professions libérales notamment. Le problème revêt une acuité particulière lorsque les capacités

L'imposition des richesses issues des ressources naturelles.

Nombre de pays bien dotés en ressources naturelles notamment minérales éprouvent des difficultés à mettre au point et à appliquer des régimes fiscaux transparents, permettant de

Facteurs géographiques et historiques.

Une multitude de facteurs géographiques et historiques peuvent influencer sur la capacité d'un pays à lever des impôts. Les petites îles par exemple sont mieux à même d'appliquer des taxes aux frontières que les pays enclavés. Les pays sortant d'un conflit dont l'administration et la base d'imposition sont littéralement dévastées éprouvent énormément de difficultés à mobiliser des recettes intérieures tandis que les États successeurs se préoccupent souvent avant tout de se forger auprès des investisseurs une réputation de destination attrayante.

L'histoire joue également un rôle, notamment les traditions juridiques héritées d'un passé colonial différent selon les pays, qui se reflètent dans la conception de l'impôt et ont une incidence sur les recettes. En dehors de ces difficultés internes, le contexte extérieur influence également la capacité à lever des impôts. Un grand nombre de

de l'administration et les incitations destinées à encourager les contribuables à remplir leurs obligations sont insuffisantes. Si le secteur informel occupe une large place dans les pays en développement où il représente en moyenne environ 40 % du PIB, et jusqu'à 60 % du PIB dans de nombreux pays, on peut considérer qu'il n'est pas la source du problème : bien que les petits commerçants et les personnes exerçant une profession libérale puissent quelquefois ne pas avoir d'existence officielle, leurs revenus et leur chiffre d'affaires sont généralement bien inférieurs à tout seuil d'imposition raisonnable.

Le problème est peut-être alors davantage un problème de discipline fiscale. Les estimations portant sur le non-respect de leurs obligations fiscales par les contribuables sont rares, mais le manque à gagner sur les recettes de TVA a été évalué à 50 %-60 % des recettes potentielles dans certains pays en développement, contre 7% à 13 % dans les pays développés.

prélever des recettes publiques sur l'activité d'exploitation qui soient d'un montant raisonnable. La découverte récente de gisements de ressources naturelles dans des pays en développement a propulsé la question sur le devant de la scène.

pays demeurent par exemple fortement dépendants des recettes provenant des taxes sur les échanges, alors qu'en raison de la libéralisation du commerce, ils ne sont plus autorisés à soumettre les importations et les exportations à des droits de douane et se voient donc contraints de rechercher d'autres sources de recettes fiscales.

La quête d'un juste équilibre entre le recours aux incitations fiscales pour établir un régime fiscal attrayant pour les investisseurs nationaux et étrangers, et la nécessité de générer des recettes suffisantes pour financer les dépenses publiques, représente également un grand défi pour les pouvoirs publics.

La concurrence entre pays en développement peut aboutir à une « course au moins-disant » incitant à offrir aux investisseurs étrangers potentiels les taux d'imposition les plus

favorables. Les pays en développement éprouvent en outre des difficultés à mettre au point et à appliquer des régimes efficaces de prix de transfert et d'échange de renseignements, et plus généralement à améliorer la transparence. Ces aspects sont traités dans le cadre des travaux conjoints de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et sur l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Lorsque l'on considère les défis que les pays en développement ont à relever, il importe par ailleurs de souligner qu'une hausse des recettes n'est pas en soi suffisante pour promouvoir le

La formalisation du secteur informel

Le secteur informel en Afrique couvre 90 % de la population active et près de 40 % du PIB. De ce fait, le régime fiscal traditionnel n'est ni efficace ni équitable dans la collecte des impôts. Cependant, avec l'avancée de l'analyse des données numériques massives « Big Data » et de la technologie financière ainsi que le niveau élevé de pénétration de la téléphonie mobile, les gouvernements africains ont la possibilité de construire leur propre système fiscal efficace, équitable et durable.

Avec 456 millions d'abonnés mobiles en 2018, l'Afrique recevra 167 millions d'abonnés supplémentaires d'ici 2025, ce qui représentera 50 % du taux de pénétration. En s'inspirant de l'exemple de l'Inde, les gouvernements pourraient exploiter les données biométriques et cellulaires pour se constituer une base de données des contribuables potentiels.

LES RECOMMANDATIONS

Renforcer les capacités des administrations fiscales en matière de politique fiscale internationale, de prix de transfert et d'échange de renseignements face aux défis inédits résultant de la mondialisation, tels que l'imposition des entreprises multinationales et la fraude fiscale internationale. Il est nécessaire de :

- ◇ Lutter contre l'érosion de la base d'imposition en améliorant la transparence et en clarifiant les dispositions régissant les incitations fiscales et les régimes fiscaux

développement durable, et que ce n'est donc pas la seule dimension à prendre en considération lorsque l'on évalue un système fiscal et son efficacité.

La question de la redistribution des recettes déterminante pour garantir l'équité, promouvoir une croissance inclusive et réagir efficacement aux tensions sociales est tout aussi importante. Le développement durable appelle également une analyse de la contribution que peut apporter la fiscalité à la réduction des dommages causés à l'environnement ou de l'utilisation non durable des ressources.

Le développement de la banque mobile pourrait faciliter la collecte des impôts, réduire les coûts et la corruption. Plus de 395 millions de comptes mobiles ont été enregistrés en Afrique, soit près de la moitié du total des comptes monétaires mobiles mondiaux en 2019. Au Kenya, le système de transfert d'argent M-Pesa a transformé la politique et l'administration fiscales.

Face à la baisse des flux d'aide et à l'augmentation de la dette, le meilleur espoir de l'Afrique pour combler ses besoins en capital humain et en infrastructures est d'accroître considérablement la mobilisation des recettes intérieures. Pour y parvenir, la région doit développer son propre système fiscal, un système mieux adapté aux économies africaines.

préférentiels, ainsi que la manière dont ils sont gérés et structurés.

- ◇ Associer la société civile et les organisations patronales à de véritables négociations sur la fiscalité, afin d'améliorer la discipline fiscale et de clarifier la manière dont s'articulent impôts et dépenses.
- ◇ Publier des séries de données cohérentes et détaillées sur les recettes intérieures collectées afin d'éclairer les débats sur l'action à mener et d'orienter les réformes.

La fiscalité est un point crucial permettant aux pays en développement (africains) de tenir leurs engagements dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. La fiscalité devrait jouer un rôle important dans le processus de développement en Afrique, pour ce faire, il est primordial de :

- ◇ Financer leurs besoins infrastructurels aux niveaux matériel et social ;
- ◇ Constituer un environnement fiscal stable et prévisible permettant la croissance ;
- ◇ Veiller à un partage équitable des coûts et des bénéfices du développement.
- ◇ renforcer le processus démocratique en Afrique ainsi que ses institutions, grâce à la fiscalité, en consolidant les relations

DISCUSSION

En somme, en Afrique en général et au sud du Sahara en particulier, les politiques fiscales mises en place dans le cadre régional ou sous régional, n'apporte pas une solution à la problématique réelle du développement.

L'analyse faite des typologies des systèmes fiscaux des pays africains notamment ceux au sud du Sahara, encourage l'investissement au détriment d'une politique volontariste d'amorcer le processus du développement au moyen de la politique fiscale.

Il est à noter aussi, que la structure ou l'essentiel du tissu économique des pays au sud Sahara ne permet pas une rentabilité des prélèvements fiscaux qui peuvent contribuer au développement humain et des infrastructures.

Les avantages fiscaux accordés dans le cadre des investissements nationaux ou étrangers ne semblent pas produire les effets escomptés par les décideurs publics. Ces codes des investissements contribuent pour la majeure partie à la pratique de l'évasion fiscale car lesdits textes ne mettent pas suffisamment de barrière pour les transferts des

entre les pouvoirs publics et la population, afin d'accroître la crédibilité et la capacité de réaction des gouvernements ;

- ◇ Renforcer la capacité des pays à collecter suffisamment d'impôts pour développer leurs propres infrastructures et éviter la dépendance, que ce soit à l'égard de l'aide ou d'une ressource unique ;
- ◇ Veiller à ce que les entreprises présentes dans un pays s'acquittent des taxes dont elles sont redevables ;
- ◇ Supprimer les recettes provenant des droits d'accise au profit de la libéralisation des échanges, selon la tendance actuelle dans tout le continent.

capitaux et le paiement juste des impôts dans le pays d'accueil.

Le faible niveau de diversification du tissu économique constitue un frein à l'amélioration des recettes fiscales. Les impôts directs qui sont généralement des impôts sûrs en termes de rendement reste moins rentable car l'industrialisation reste un défi pour la création de la valeur ajoutée à nos économies qui à leur tour contribueront à l'amélioration des recettes fiscales.

Sur le plan national, nous pouvons noter, la difficulté des administrations fiscales à mettre en place une politique fiscale permettant de taxer le secteur informel aux moyens des techniques d'impositions synthétiques qui ont fait leur preuve dans les pays d'Asie du Sud-Est.

Une administration fiscale dynamique est gage de la rentabilité des prélèvements obligatoires, le constat qui en ressort, fait état un niveau faible de l'organisation des administrations fiscales en Afrique au Sud du Sahara, le rapprochement de l'administration auprès du contribuable reste un défi aussi à relever.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] *Lutter contre la pollution : écotaxes et permis négociables* : John Norregaard et Valérie Reppelin-Hill. 2000.
- [2] *La pauvreté rurale dans les pays en développement* : orientation pour Vocation publique. Mahmood Hasan Khan. 2001.

[3] *Une politique fiscale pour les pays en développement*. Vito Tanzi et Howell Zee. 2001.

[4] COGNEAU D., M. RAZAFINDRAKOTO, F. ROUBAUD (1996), Le secteur informel urbain et l'ajustement budgétaire au

- Cameroun. A paraître en 1996 dans la Revue d'Économie du Développement
- [5] BABA KAKE Ibrahima "L'Afrique coloniale" Collection Histoire Générale de l'Afrique ACCT – 1990.
- [6] BACHMANN Heinz, Les politiques de déréglementation et de promotion des investissements directs étrangers en Afrique, M.I.G.A, 1996.
- [7] BALLO Adama, 30 ans de sous-développement. Ça suffit. Éditions Nouvelles du Sud, 1993.
- [8] BARILARI André, Création de valeur et système de valeur, dans L'Impôt, Tome 46, Dalloz, 2002.
- [9] BARRERE Alain, Politique financière, Dalloz, 1959.
- [10] BASSINO Jean-Pascal, LEROUX Jean-Yves, MICHELENA Pascal, Les politiques économiques, Foucher, 1999.
- [11] BEITONE Alain & DOLLO Christine, Économie générale, Sirey, 5ème éd., 1996.
- [12] BESCOS Pierre-Laurent, Dialogue autour de la performance en entreprise : les enjeux, Éditions Le Harmattan, 1999.
- [13] BOULVERT Yves, Le Centrafrique au seuil du troisième millénaire : essai synthétique de géographie physique, économique et humaine, Bilan, 2002.